



Rue du Cloître  
CHAMPEAUX  
77720

Tel 01 60 66 96 47

Email : [SIRP.champeaux77@laposte.net](mailto:SIRP.champeaux77@laposte.net)  
000055

## Compte-rendu de la réunion du Comité syndical

### Séance du 14 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8

Convocation le :

23 mai 2022

Délibérations :

2022-04-01

2022-04-02

2022-04-03

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 14 juin à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

#### Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;  
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;  
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de Saint-Méry ;  
Madame Candice BOYER ; représentant d'Andrezel ;  
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;  
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;  
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry ;  
Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel,

#### Etaient Absents excusés :

Madame , représentante de Saint-Méry ;

#### Étaient également présents :

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;  
Virginie DOS SANTOS, secrétaire du SIRP.

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Créations / suppressions de postes ;
- Délibération : Règlement intérieur de services périscolaires ;
- Point écoles ;
- Point ressources humaines ;
- Point financier ;
- Questions diverses.

En préambule, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP demande l'ajout d'une délibération concernant l'acquisition du mobilier scolaire pour les écoles élémentaires du RPI.

Aucune objection n'étant formulée l'ajout de la délibération est approuvé à l'unanimité.

### 1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame Nadège DEWANCKER est désignée secrétaire de séance.

### 2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 22 mars 2022.

### 3- Délibération : Acquisition du mobilier scolaire pour les écoles élémentaires du RPI

Le président du SIRP rappelle au comité syndical que lors de la séance du il a été décidé que le SIRP soit en charge du renouvellement du mobilier scolaire pour les écoles élémentaires du RPI.

Il convient de déterminer si le mobilier acquis avant l'accord doit être transféré de l'actif des communes à l'actif du syndicat ou si le SIRP n'est en charge que du mobilier qui sera acquis à compter du 16 juin 2022.

Dans tous les cas, il convient que les communes adressent au SIRP l'inventaire du mobilier figurant à leur actif pour avoir une liste précise du mobilier à disposition des écoles.

Il est convenu que les communes signent avec le SIRP une convention de mise à disposition du mobilier scolaire figurant à leur actif afin qu'il soit mutualisé entre toutes les classes élémentaires du RPI.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le SIRP est en charge de l'acquisition du mobilier scolaire pour les écoles élémentaires du RPI, dit que des conventions de mise à disposition du mobilier scolaire seront rédigées et autorise le président du SIRP à signer les conventions.

*Délibération 2022-04-01 – Achat du mobilier scolaire et convention de mise à disposition du mobilier scolaire.*

### 4- Délibération : Créations / suppressions de poste

Monsieur le Président du SIRP souhaite attirer l'attention du comité syndical sur l'investissement du personnel pour maintenir le service en toute circonstance et sur son volontarisme (remplacement, proposition...)

Il rappelle au comité syndical que le tableau des effectifs est le suivant :

Grade	Temps de travail	Agent nommé	Missions
NTSEM tous grades	31/35 <sup>ème</sup>	Marie-Pierre VERECK	Accompagnement en classe et au dortoir, Surveillance en restauration scolaire, Entretien classe de maternelle et dortoir,
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Manuela CIERQUEIRA	Garderie du matin, Restauration scolaire, Entretien restaurant scolaire, Etude, Surveillance restauration scolaire,
Adjoint technique territorial	6/35 <sup>ème</sup>	Fabienne GADET	
Adjoint technique territorial	22/35 <sup>ème</sup>	Lolita PARIS	Bus (matin et midi) Surveillance restauration scolaire, Garderie du soir, Entretien garderie et sanitaires, Accroissement temporaire d'activité
Adjoint technique territorial	35/35 <sup>ème</sup>		
Adjoint technique territorial	28/35 <sup>ème</sup>	Christelle LE CHARPENTIER	En DORS,
Adjoint technique tous grades	31/35 <sup>ème</sup>	Odile MARTINEZ	Accompagnement en classe, Surveillance en restauration scolaire,
Adjoint technique tous grades	25/35 <sup>ème</sup>	Stéphanie PASTOR	Restauration scolaire, Entretien restaurant scolaire, Bus du soir,
Adjoint technique tous grades	17/35 <sup>ème</sup>	Tania FERREIRA	Surveillance restauration scolaire, Aide au lever de la sieste, Garderie du soir,
Adjoint technique tous grades	21/35 <sup>ème</sup>	Zahra AZARKAN	Entretien des écoles élémentaires et du secrétariat du SIRP,
Adjoint administratif tous grades	32/35 <sup>ème</sup>	Virginie DOS SANTOS	Secrétariat du SIRP,
Adjoint technique tous grades	5,15/35 <sup>ème</sup>	Tania FERREIRA	Garderie du matin
Adjoint technique tous grades	9/35 <sup>ème</sup>	Ana-Maria DA SILVA	Surveillance restauration scolaire, Entretien classe de maternelle et bibliothèque Andrezel

3

Le président du SIRP informe le comité syndical que suite au départ de madame Céline VERDY (disponibilité pour motif personnel) madame Tania FERREIRA est en charge de la garderie du matin. Comme elle est également en charge de la garderie du soir, cette nomination permet d'avoir un agent référent pour la garderie.

L'affectation de madame Zahra AZARKAN qui est en charge de l'entretien des écoles élémentaires l'isole considérablement du reste de l'équipe.

De plus, il faut prévoir le recrutement de madame Lucile SUPPLY, AVS, pour l'accompagnement d'une élève en cantine l'an prochain.

Pour la réorganisation des postes, il est proposé deux solutions :

**1<sup>ère</sup> solution :** Nous conserverions l'organisation actuelle mais cela présente les inconvénients suivants :

- Recrutement d'un agent pour 6/35<sup>ème</sup> ;
- Départ programmé de madame Lolita PARIS qui souhaite voir augmenter son temps de travail ; cela nécessiterait un autre recrutement ;

- Maintien du système de navette de madame Odile MARTINEZ entre les deux classes ;

Et les avantages suivants :

- Légère diminution des coûts actuels (de l'ordre de 2 000,00 € par an) du fait de l'arrivée de madame Lucile SUPPLY et de la fin de contrat de madame Christelle LE CHARPENTIER.

**2<sup>ème</sup> solution** : Nous réorganiserions les services afin de conserver le personnel actuel et améliorer les conditions de travail et la cohésion dans l'équipe cela présente les inconvénients suivants :

- Augmentation des coûts actuels (de l'ordre de 10 000 € par an) qui resterait dans l'enveloppe budgétaire votée en début d'année ;

Et les avantages suivants :

- Maintien de madame Lolita PARIS en CDD pendant 2 ans ; avec un retour en arrière possible en cas de fermeture de la classe ;
- Une ATSEM pour chaque classe qui sera en charge de l'accompagnement de l'enseignante et de l'entretien de la classe (M1 : Odile MARTINEZ, M2 : Marie-Pierre VERECK à Champeaux et M3 : Lolita PARIS à Andrezel) ;
- Réorganisation de l'emploi du temps de madame Zahra AZARKAN, qui assurerait les fonctions de madame Fabienne GADET et se verrait déchargée de l'entretien d'Andrezel serait confier à madame Lolita PARIS ;
- Aucun recrutement à prévoir ;

Le comité syndical décide de ne pas créer de poste d'ATSEM pour la 3<sup>ème</sup> classe de maternelle mais de réorganiser les affectations de mesdames Zahra AZARKAN, de Tania FERREIRA et de Ana-Maria DA SILVA compte tenu des départs de mesdames Fabienne GADET programmé fin août et Céline VERDY.

Il convient donc de supprimer au 31 août 2022 les postes d'adjoint technique tous grades à 5.15/35<sup>ème</sup>, 9/35<sup>ème</sup>, 17/35<sup>ème</sup> et 21/35<sup>ème</sup> d'adjoint technique territorial à 6/35<sup>ème</sup> et 28/35<sup>ème</sup> et de créer les postes d'adjoint technique tous grades à 21,5/35<sup>ème</sup>, 16/35<sup>ème</sup> et 20/35<sup>ème</sup>.

4

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes et le nouveau tableau des emplois.

*Délibération 2021-04-02 – Créations/suppressions de postes et tableau des emplois.*

## **5- Délibération : règlement intérieur des services périscolaires**

Il convient de valider la modification sur l'article concernant le transport scolaire en précisant que « le cas scolaire ne doit être utilisé que pour effectuer le trajet le plus court entre le domicile de l'enfant et école. Toute dérogation à ce principe doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée auprès du président du SIRP ».

Monsieur Bruno REMOND considère que cette disposition est stigmatisante pour les élèves résidents de la commune d'Andrezel. Le comité syndical rappelle que cette disposition vise à éviter les abus et que toute demande de dérogation sera étudiée par le président du SIRP.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à 6 voix pour et 3 absentions, approuve le règlement intérieur des services périscolaires.

*Délibération 2022-03-03 – règlement intérieur des services périscolaires.*

## **6- Point Ecole**

Les vacances apprenantes auront lieu les 11, 12, 13 et 15 juillet (sur le thème des dinosaures) et les 23, 24, 25 et 26 août (sur le thème des étoiles) Mesdames Isabelles BEDEL et Caroline RENARD accueilleront les enfants sur l'école de Champeaux.

Il est prévu d'organiser l'entretien des locaux durant cette période.

Par ailleurs, concernant les fortes chaleurs, il est convenu d'acheter deux rafraichisseurs d'air.

## 7- Point financement

Il est à noter que les subventions n'ont pas encore été notifiées mais il est tout de même prévu d'effectuer les travaux dans la cour de récréation de la maternelle.

## 8- Questions diverses

### Projet travaux

En plus des travaux demandés par les écoles dans le cadre du DUERP et il est prévu de l'achat de mobilier pour la nouvelle classe. Les maitresses doivent transmettre la liste des besoins.

Il demandé au président du SIRP de prévoir l'intervention de monsieur PICOUT pour évaluer le matériel informatique de la salle d'Andrezel et estimer le coût d'un contrat de maintenance.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 20h00.

Secrétaire de séance

Nadège DEWANCKER, représentante



Annexes :  
Feuille de présence  
Adoption du PV  
Délibérations

Le Président du SIRP

Jean-Pierre HOLVOET, Président du SIRP

